

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Mariage coutumier : une organisation selon les ethnies et les régions

MIKOLO MIKOLO
Libreville/Gabon

ILS sont unanimes, nos interlocuteurs, au sujet du mariage à la coutume dont l'organisation varie selon les ethnies et les régions de notre pays. Cette institution divine est devenue de nos jours, hélas, un fonds de commerce pour de nombreuses familles. Au mépris de nos us et coutumes : "Le mariage à la coutume a perdu de nos jours son caractère sacré, sa solennité...", martèle un consœur. "C'est Dieu qui a institué le mariage, et la dot constitue un préalable au mariage. Dans la Bible, nous pouvons d'ailleurs le vérifier dans les chapitres 24 et 34 du livre de Genèse. Il faut savoir que lors de la célébration du mariage, il se produit un transfert d'autorité. La jeune femme, qui vit sous l'autorité de son père, va quitter cette protection pour être désormais sous celle de son mari. Mais ce départ vers cette nouvelle famille ne peut être acté que par une compensation, des présents ou des cadeaux appelés dot, que celui qui incarne l'autorité du futur gendre vient remettre aux parents de la femme, pour trouver grâce à leurs yeux. Tout en étant certes exigible - c'est à la famille de la femme qu'il revient de l'exiger et de la fixer - la dot est un élément constitutif de l'accord ou de l'alliance entre la famille de l'homme et celle de la femme. Elle est faite pour la bénédiction et non pour dépouiller le fiancé ou enrichir une partie", explique un homme de Dieu.

"Il faut déplorer, néanmoins, le fait qu'aujourd'hui, le mariage à la coutume, à l'origine une affaire d'intimité entre deux familles qui se retrouvaient en cercle assez restreint dans une maison, se fasse maintenant dehors, en plein air. Ce spectacle est même observable lors de simples fiançailles", commente un sexagénaire.

Autrefois matérialisés par des symboles (pagnes, machettes, haches, un peu d'argent et quelques objets de valeur tels



Quelques effets constituant la dot versée à la famille d'une mariée chez les Fang.

que l'enclume "pour cimenter l'union"), les éléments scellant un mariage à la coutume ne tiennent plus compte des valeurs ancestrales. On enregistre, dans plusieurs familles, des dérapages se traduisant par l'étalage de moyens financiers et matériels importants. Des montants faramineux sont ainsi offerts à la famille de la fiancée, souvent au centre de cette sorte de marchandage. Au point qu'aucune femme ne veut plus aujourd'hui être épousée à moins d'un million de francs !

Ancien diplomate et aujourd'hui serviteur de Dieu, Jean-Lucien Yemba s'insurge contre l'exagération faite autour de l'organisation du mariage à la coutume. Pour lui, un mariage coutumier, par exemple chez les Nzebis, a plus de valeur et s'organise sur des principes traditionnels de base : la connaissance des clans, un peu de dot...et, surtout, l'enclume au finish. Pour montrer son caractère sacré, plusieurs hommes de Dieu refusent d'accorder la bénédiction nuptiale à un couple qui n'a pas encore honoré les principes du mariage à la coutume. "Depuis les temps ancestraux, il était difficile chez nous d'envoyer une fille en mariage sans la dot. La famille de la mariée, à ce sujet, ne faisait pas de liste de la marchandise, comme de nos jours.

Ce suivisme est une honte et un mépris pour notre culture, ainsi qu'e pour nos us et coutumes. C'est une aberration dans notre coutume d'épouser une femme à coup de millions. On a l'impression que nous vendons actuellement nos filles. Et très souvent, ce sont des mariages qui se brisent facilement", déplore Yemba, pour qui "le mariage

est comme une montagne". En effet, explique-t-il, à l'instar d'un escalier, on ne peut gravir toutes marches au même moment, d'un seul trait. Parce qu'on peut donner un peu le jour du mariage, tout en sachant que lorsqu'il y aura un événement, heureux ou malheureux chez les parents de la femme, le marié va toujours participer financièrement ou

matériellement. Et, en retour, "la belle-famille sait témoigner de la reconnaissance à l'endroit de son beau-fils et les siens", précise ce natif de Mbigou. Il souhaite vivement qu'au-delà du modernisme, "les choses se fassent comme nous les avons reçues de nos parents, dans le strict respect de nos lois traditionnelles en matière de mariage".

Sacrilège

DE nos jours, un mariage à la coutume se distingue, en fonction de chaque ethnie et région, par son côté festif. À en juger souvent par l'accoutrement des deux mariés et leurs parents. Les pourparlers se déroulent dehors, en plein air. Au grand dam de nombreux traditionalistes pour qui la célébration devrait toujours avoir lieu à l'intérieur d'une maison, ou dans un corps de garde. Histoire de ne pas étaler en plein monde les secrets d'une famille.

"Notre tradition (nzèbi) exigeait que lorsqu'il y a mariage, les parents du prétendant et ceux de la mariée se retrouvent en groupe restreint à l'intérieur d'une maison, pour éviter d'exposer les secrets d'une famille sur la place publique", explique un sage de Mbigou. Selon lui, les pourparlers d'une union à la coutume n'allaient pas au-delà de 17 heures. Ce jour-là, la mariée, ointe de kaolin blanc et rouge, est portée par ses belles-sœurs qui, par la suite, la déposent au sol pour marcher sur des nattes. Avant d'arriver au lieu indiqué pour s'asseoir sur les jambes d'une femme mariée de sa nouvelle belle-famille n'ayant jamais divorcé. Le contraire était considéré comme un sacrilège, une violation



Photo : Mikolo Mikolo

des principes culturels.

"Le rituel ne change pas. Puisque nous sommes des Bantus", estime un confrère natif de la région septentrionale du Gabon.